



Alençon, le 1^{er} octobre 2024

Affaire suivie par Claude SÉVERIN
Gestion collective des enseignants du 1^{er} degré
Tél. 02 33 32 52 87
Mél. dsden61-srh-gestioncoll@ac-normandie.fr
Place du Général Jean Bonet
61000 Alençon Cedex

Le Directeur Académique des Services départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
public
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale

Objet : liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école - année scolaire 2025-2026

Références :

Décret n°2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école
Arrêté du 21 mars 2024 modifiant l'arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école

Annexe :

Formulaire de demande d'inscription sur liste d'aptitude

**DIRECTION DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
DE 2 CLASSES ET PLUS**

Inscription sur la liste d'aptitude

à transmettre jusqu'au lundi 4 novembre 2024 à l'IEN de circonscription

J'ai l'honneur de vous transmettre les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude départementale à l'emploi de directeur d'école, établie chaque année.

L'inscription est valable durant trois années scolaires : aussi, les enseignants inscrits dans l'Orne ou dans un autre département au titre des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 n'ont pas à renouveler leur inscription.

Au mouvement intra-départemental :

- Les enseignants inscrits sur une liste d'aptitude égale ou antérieure à 2022 qui souhaitent obtenir une mobilité sur un poste de direction à la prochaine rentrée scolaire doivent solliciter leur réinscription afin de permettre leur affectation définitive.
- Les enseignants nouvellement inscrits participeront à égalité de droit avec les directeurs déjà inscrits. S'ils sont faisant fonction sur une direction qu'ils souhaitent conserver, ils bénéficient d'une priorité sur cette direction dès lors qu'il s'agit de leur vœu 1 et que le poste est vacant.

Première inscription :

<p>Les enseignants n'ayant jamais exercé de fonctions de direction qui justifient de trois ans de services d'enseignement au 1^{er} septembre 2025 hors année de stage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - adressent le formulaire en annexe à leur IEN de circonscription pour le <u>4 novembre 2024</u>. A réception, l'IEN émet un avis motivé qu'il transmet au service SRH. - suivent la formation préalable de trois jours - sont reçus en entretien mercredi 11 décembre 2024 par une commission départementale composée de : <ul style="list-style-type: none"> - l'IEN Adjoint pour le premier degré, président par délégation du DASEN, ou un Inspecteur de l'Éducation Nationale - un Inspecteur de l'Éducation Nationale - un directeur d'école
<p>Les enseignants faisant fonction de directeur sur l'année scolaire complète 2024-2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> - adressent le formulaire en annexe à leur IEN de circonscription pour le <u>4 novembre 2024</u> au plus tard. A réception, l'IEN émet un avis motivé qu'il transmet au service SRH. - <u>si avis favorable de l'IEN</u> : inscription sur la liste d'aptitude. <u>si avis défavorable de l'IEN</u> : entretien devant la commission départementale mercredi 11 décembre 2024 <p>Pas de formation préalable à suivre : les directeurs faisant fonction ont bénéficié d'une formation dans les 4 premiers mois de leur prise de poste.</p>

Réinscription :

<p>Les enseignants inscrits sur une liste d'aptitude égale ou antérieure à 2022 et ayant occupé les fonctions de directeur d'école au moins trois années scolaires consécutives ou non</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sont réinscrits de plein droit sur la liste d'aptitude sur demande en adressant le formulaire en annexe à leur IEN de circonscription pour le <u>4 novembre 2024</u> ou, s'ils participent au mouvement intra-départemental, en réactualisant leur inscription dans SIAM lors de leur saisie des vœux.
<p>Les enseignants inscrits sur une liste d'aptitude égale ou antérieure à 2022 et ayant occupé les fonctions de directeur plus d'un an mais moins de trois ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - adressent le formulaire en annexe à leur IEN de circonscription pour le <u>4 novembre 2024</u> au plus tard. - <u>si avis favorable de l'IEN</u> : inscription sur la liste d'aptitude. <u>si avis défavorable de l'IEN</u> : entretien devant la commission départementale mercredi 11 décembre 2024 <p>Pas de formation préalable à suivre : les directeurs ont bénéficié d'une formation dans les premiers mois de leur prise de poste.</p>
<p>Les enseignants inscrits sur une liste d'aptitude égale ou antérieure à 2022 mais n'ayant pas exercé (ou moins de 1 an) en tant que directeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - adressent le formulaire en annexe à leur IEN de circonscription pour le <u>4 novembre 2024</u> au plus tard. A réception, l'IEN émet un avis motivé qu'il transmet au service SRH. - suivent la formation préalable de trois jours - sont reçus en entretien mercredi 11 décembre 2024 par une commission départementale composée de : <ul style="list-style-type: none"> - l'IEN Adjoint pour le premier degré, président par délégation du DASEN, ou un Inspecteur de l'Éducation Nationale - un Inspecteur de l'Éducation Nationale - un directeur d'école

Formations :

- Formation obligatoire de trois jours préalable à l'inscription, à destination des candidats à la liste d'aptitude n'ayant jamais exercé les fonctions de directeurs ou les ayant exercées moins d'un an :

jeudi 7 novembre 2024, vendredi 8 novembre 2024 et lundi 9 janvier 2025

- Formation statutaire de trois semaines de préparation à la fonction de directeur d'école, à destination de tous les agents nouvellement inscrits sur la liste d'aptitude 2025-2026 et nommés dans l'emploi de directeur :

du vendredi 13 juin au jeudi 3 juillet 2025

Jean-Luc LEGRAND

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
À L'EMPLOI DE DIRECTEUR D'ÉCOLE DE 2 CLASSES ET PLUS**

Année scolaire 2025-2026

à retourner à l'IEN de votre circonscription pour le lundi 4 novembre 2024

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Sollicite mon inscription sur la liste d'aptitude 2025-2026 à l'emploi de directeur d'école au titre de :

- première inscription (pas de fonctions de direction exercées)
 première inscription (directeur faisant fonction sur l'année scolaire complète 2024-2025)
 réinscription :
- année de la dernière inscription sur liste d'aptitude : _____
- nombre d'année d'exercice en tant que directeur depuis cette inscription : _____

Situation professionnelle en 2024-2025 :

- Adjoint Titulaire remplaçant
 Chargé d'école à classe unique Faisant fonction de directeur
 Autre, précisez :

Poste occupé :

-
 à titre définitif à titre provisoire
 à temps complet à temps partiel

S'il s'agit d'une nouvelle inscription (première demande ou liste non valide car exercice des fonctions de direction de moins d'un an), je note que je suivrai la formation préalable obligatoire de trois jours.

Fait à :

, le

Signature :

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale :

- Avis favorable
 Avis défavorable, motif :

Date et signature :

Avis de la commission départementale :

- Avis favorable
 Avis défavorable, motif :

Date et signature :

Réservé à l'administration :

- inscription de droit 1^{ère} inscription 1^{ère} inscription FF
 avis IEN entretien formation 3 jours